



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2009-2010

Réunion du lundi 25 janvier 2010

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Sommaire

Pages

Questions orales

- *L'absence de sous-titrage à l'usage des sourds et malentendants des programmes de Télé-Bruxelles de M. Vincent De Wolf*
à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées et à M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture 2
- *Le carton d'invitation envoyé par la Flanders House de New York de Mme Viviane Teitelbaum*
à M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme et des Relations internationales 2
(Orateurs: Mme Viviane Teitelbaum, M. Christos Doukeridis, ministre-président)
- *La coordination de la formation et de l'emploi aux fins de réduire le nombre de fonctions critiques de Mme Gisèle Mandaila*
à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle et permanente des classes moyennes et à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle 3
(Orateurs: Mme Gisèle Mandaila, M. Emir Kir, ministre)
- Clôture..... 7

Présidence de M. Vincent Lurquin, président

La réunion est ouverte à 14h35.

QUESTIONS ORALES

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

**L'ABSENCE DE SOUS-TITRAGE À L'USAGE DES SOURDS ET
MALENTENDANTS DES PROGRAMMES DE TÉLÉ-BRUXELLES**

DE M. VINCENT DE WOLF

**À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

ET À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

M. le Président.- A la demande de l'auteur, la question orale est retirée.

**LE CARTON D'INVITATION
ENVOYÉ PAR LA FLANDERS HOUSE DE NEW YORK**

DE MME VIVIANE TEITELBAUM

**À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DU TOURISME
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

M. le Président.- La parole est à Mme Viviane Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Le lundi 7 décembre dernier, dans le cadre de la conférence du tourisme de l'US Tour operators association, une réception flamando-batave a été organisée dans un grand restaurant de Long Island City à New York. Le carton d'invitation à cette réception, envoyé par l'Office du tourisme flamand de New York, consistait en un message "Holland & Flanders, so close, so different". Il était illustré par une carte géographique où la Flandre se voyait rattachée aux Pays-Bas, la Wallonie à la France et où Bruxelles était déplacée dans la périphérie anversoise.

Au-delà de l'aspect symbolique, cette représentation est heurtante pour la Belgique mais aussi inacceptable pour l'image de notre pays à l'étranger. Notre capitale n'est évidemment pas épargnée et c'est l'image de la Belgique mais aussi de Bruxelles qui est écornée. Il ne s'agit ainsi ni plus ni moins que d'une remise en question de notre existence en tant qu'entité fédérée mais surtout en tant que Région à part entière.

Il est totalement choquant qu'une entité fédérée, en l'occurrence la Flandre, se permette ainsi de nier l'existence de notre pays à l'occasion d'une manifestation internationale d'importance. D'autant que cette manifestation consiste précisément en la plus grande conférence américaine du tourisme. Dès lors que la compétence du tourisme appartient à la Commission communautaire française et relève de vos attributions, j'aimerais connaître votre position et celle du gouvernement par rapport à cette initiative. Quelle réaction avez-vous eue ou comptez-vous apporter à cette provocation? Comptez-vous agir pour que cette question soit abordée en conférence interministérielle de la politique étrangère, en référence à l'article 31bis de la loi du 9 août 1980 qui prévoit que le Gouvernement fédéral informe régulièrement les exécutifs de la politique étrangère, soit de sa propre initiative, soit à la demande d'un exécutif? D'autres réponses sont-elles envisagées?

M. le Président.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme et des Relations internationales.- Vous reconnaîtrez que j'ai été le premier à réagir et à marquer mon indignation face à ce carton d'invitation totalement inacceptable. J'ai été moi-même alerté par la représentante de l'OPT à New York. C'est même ainsi que la Belgique a été informée de l'incident car nous aurions pu ne pas être mis au courant du tout. A mon avis, d'autres incidents du genre par lesquels la Flandre entretient régulièrement une certaine confusion des images et des appellations doivent nous avoir échappé.

J'ai tenu à réagir très rapidement et publiquement. En effet, c'est, malheureusement, parfois plus efficace que des formalités officielles dont les responsables politiques peuvent ne pas tenir compte. En portant le débat sur le terrain public, nous pouvons également nous réjouir des interpellations adressées au sein du Parlement flamand. Cet incident a provoqué des réactions légitimes du côté francophone mais aussi au niveau de parlementaires flamands. Ils s'en sont offusqués, ont demandé une rectification et ont amené le ministre compétent à s'exprimer.

Il a affirmé qu'il rappellerait à l'ordre le directeur de la Flanders House à New York et a considéré qu'il s'agissait d'une erreur matérielle dans le travail de graphisme qui avait été produit plutôt que d'une volonté politique. Sans sombrer dans la naïveté, nous considérons cette réaction comme un élément positif dans l'histoire de nos relations avec les ministres compétents, en particulier M. Bourgeois. Elle constitue au moins une reconnaissance publique de l'erreur.

Malheureusement, la faute ne sera pas totalement corrigée du côté américain. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à notre représentante à New York de pouvoir envoyer un livre d'histoire et de géographie aux représentants de la Flanders House. J'ai aussi demandé que, dans la mesure du possible, une information correcte soit envoyée aux personnes qui avaient participé sur place à l'initiative.

De manière plus générale, outre notre volonté de clarification lors d'incidents pouvant survenir avec les représentants du nord du pays, le plus important est de savoir comment nous communiquons sur l'image de Bruxelles à l'étranger. C'est à ce niveau-là que nous devons être actifs. A cet égard, j'ai particulièrement insisté au moment de la confection de ma carte de vœux sur le fait que Bruxelles était avant tout une capitale de 500 millions d'habitants. Le nom de Bruxelles en tant que capitale de l'Union européenne est plus connu en Europe et au-delà que celui de la Flandre ou même de la Belgique.

Il importe dès lors de pouvoir montrer une image d'ouverture. Nous devons insister sur cet aspect auprès de nos 500 millions d'habitants et de citoyens européens mais aussi auprès du reste du monde. Il s'agit d'une vitrine et d'une carte extrêmement importantes, surtout si nous parvenons à l'associer non seulement à une image technocratique mais aussi à une image citoyenne. Nous continuerons à travailler sur cet aspect.

Enfin, la question que vous avez soulevée pourrait effectivement être abordée lors de la conférence interministérielle. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer en séance plénière en réponse à une interpellation que m'adressait Mme Persoons sur un autre sujet, cette conférence se réunit une fois par an environ, sur convocation

du ministre fédéral des Affaires étrangères. Elle est *de facto* à l'arrêt depuis près de deux ans. Mon collègue Emir Kir qui nous représente au sein de cette conférence pourrait, le cas échéant, mettre ce point à l'ordre du jour. Cependant, cet endroit n'est pas le plus approprié pour traiter de ce type d'enjeu si l'on en juge par la fréquence des réunions.

M. le Président.- La parole est à Mme Viviane Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR)- Votre réponse est plus encourageante que celle du ministre-président Picqué qui tendait à banaliser la chose. Depuis lors, un dialogue s'est-il instauré avec la Flandre? Je me réjouis de ce que votre homologue flamand ait été rappelé à l'ordre mais au-delà de cela, peut-on espérer un dialogue?

M. Christos Doukeridis, président du gouvernement, ministre en charge du Tourisme et des Relations internationales.- Permettez-moi de m'écarter quelque peu du sujet de la question. Tout d'abord, le dialogue s'est très nettement renforcé avec la Région wallonne. J'ai de très bons contacts avec mon collègue Paul Furlan que j'ai déjà rencontré à plusieurs reprises. Nous avons décidé de rencontrer l'Office de Promotion du Tourisme, rebaptisé Wallonie-Bruxelles Tourisme, pour faire nos premiers pas de ministres du Tourisme ensemble et faire passer le message que la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale veulent davantage travailler main dans la main.

A l'une ou l'autre occasion, j'ai lancé le même appel à la Région flamande en présentant Bruxelles comme un partenaire naturel de la promotion du tourisme en Belgique et, ce que reconnaît pleinement mon collègue wallon, la première porte d'entrée des touristes en Belgique. D'où l'importance de créer des synergies, notamment en matière d'attractions, entre la Wallonie et Bruxelles et inversement.

Du côté flamand, les deux acteurs responsables des attractions touristiques comprennent ce message et sont très proactifs. Ils organisent d'ailleurs un événement le 8 février et à cette occasion ont invité les ministres à discuter ensemble. Cependant, le ministre flamand du Tourisme éprouve une difficulté à rencontrer son homologue bruxellois au même titre qu'il rencontre son homologue wallon.

Quoi qu'il en soit, nous avançons avec les acteurs de terrain. Par ailleurs, à Bruxelles, un travail a été entamé sous la précédente législature afin d'améliorer la concertation entre tous les acteurs chargés du tourisme à Bruxelles. En témoigne le travail consacré à l'Observatoire du Tourisme.

Il s'agit d'un travail réalisé en concertation avec Toerisme Vlaanderen et l'OPT, ce qui est un élément important. Toutefois, il manque encore la symbolique politique. Ceci dit, je suis déterminé et patient tout en n'étant pas naïf. Quoi qu'il en soit, nous avancerons sur ce dossier.

M. le Président.- L'incident est clos.

M. le Président.- L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gisèle Mandaila.

LA COORDINATION DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI AUX FINS DE RÉDUIRE LE NOMBRE DE FONCTIONS CRITIQUES

DE MME GISÈLE MANDAILA

À MM. BENOÎT CEREXHE,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET PERMANENTE DES CLASSES MOYENNES

ET À EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. le Président.- La parole est à Mme Gisèle Mandaila.

Mme Gisèle Mandaila (MR)- L'Institut européen des statistiques (Eurostat) rappelait récemment combien Bruxelles, ville-région, figurait parmi les régions les plus riches d'Europe par tête d'habitant. De fait, Bruxelles contribue à la richesse économique de la Belgique, deux fois plus que son poids démographique. Elle crée beaucoup d'emplois et produit beaucoup plus de richesses qu'elle n'en consomme et surtout qu'elle n'en répartit entre ses habitants. Mais si Bruxelles est une puissance économique européenne, elle est aussi le cancre de la classe Europe en ce qui concerne le taux de chômage en général et celui des jeunes en particulier. Enfin, parmi ses trop nombreux demandeurs d'emploi, plus des deux tiers sont non qualifiés, leur niveau ne dépassant pas celui de l'enseignement secondaire inférieur. Ce constat, mon collègue Didier Gosuin l'a pointé déjà à plusieurs reprises, que ce soit sous la précédente législature ou encore dans les débats généraux du début de cette nouvelle législature.

Le problème de la formation et de l'emploi à Bruxelles n'est pas tant un problème financier. Il est d'abord et avant tout un problème d'organisation. Prenons l'organisation institutionnelle de l'enseignement et de la formation à Bruxelles, l'enseignement ordinaire général, technique et professionnel est prodigué par la Communauté française. Le Parlement et le Gouvernement de la Communauté française gèrent aussi les écoles de promotion sociale. On en dénombre 46 à Bruxelles, soit 450.000 heures de cours par an pour 50.000 étudiants aux motivations variables.

Depuis les accords institutionnels de la Saint-Quentin (1992-1993), la formation relève des attributions de la Région wallonne, d'une part, et de la Commission communautaire française, d'autre part. Dans ce cadre, la Commission communautaire française développe divers outils de formation à travers Bruxelles Formation, l'Institut de formation pour les indépendants et les petites et moyennes entreprises (IFPME) et les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP). Ces organismes labourent l'ensemble des champs de la réorientation professionnelle ou de la formation continuée. Ils s'adressent à des publics spécifiques, pour les uns à des personnes déjà qualifiées et/ou issues du monde de l'entreprise, pour les autres à des personnes infraqualifiées.

A ces dispositifs, il convient d'ajouter les politiques de cohésion sociale qui développent des activités de remédiation (écoles des devoirs, apprentissages techniques divers, ...) et qui concernent davantage les contrats de quartier, de sécurité ou de prévention. Autant de matières relevant de la sphère régionale bruxelloise et qui abordent aussi les besoins de qualification et d'aptitude au travail. La compétence Emploi de la Région consiste essentiellement à accompagner et activer les demandeurs d'emploi dans leur offre de travail. L'Etat fédéral reste compétent pour le financement des allocations de chômage et pousse donc à l'activation des chômeurs.

Pour Bruxelles, trop de ministres sont encore compétents pour ces différentes matières. Il y a certes entre eux un petit effort réalisé au niveau du lien Formation-Emploi mais l'"olivier" n'a pas été au bout de sa logique. Or, la situation bruxelloise est extrêmement préoccupante. Alors que cet "olivier" est déjà planté depuis cinq années, les résultats sont peu encourageants. Bruxelles affiche un taux de chômage très important. Il varie de 10 à 36% selon les communes. Pour les jeunes de moins de 25 ans, il s'établit autour de 35% en moyenne avec des variations communales allant de 23% à 44%.

C'est aussi pour cette tranche d'âge qu'on retrouve le plus haut pourcentage de personnes à faible qualification. Il n'est donc pas étonnant de relever dans l'ensemble des demandeurs d'emploi bruxellois un pourcentage de 66% de personnes à faible qualification dont plus de 40% dans la tranche d'âge 18-24 ans.

En Région de Bruxelles-Capitale, de nombreux métiers sont en pénurie. Il y a de l'offre mais peu de candidats à même d'y répondre. Notamment parce qu'il y a un problème de mise en adéquation des types de formation avec les emplois à pourvoir.

Encore aujourd'hui, il y a un décalage entre l'offre d'emploi et l'offre de formation, ceci à tel point que certaines formations prodiguées n'offrent aucune issue concrète pour les jeunes et moins jeunes qui les suivent. Sur le terrain, il semble y avoir un manque de communication, de coordination et de cohérence entre les différents acteurs, ce qui rend la (re)mise à l'emploi encore trop compliquée.

Actiris a aujourd'hui des antennes décentralisées dans les communes bruxelloises. Certaines d'entre elles fusionnent avec les acteurs locaux au sein des maisons de l'emploi. Ce rapprochement tant entre les acteurs qu'avec le citoyen est positif mais là encore le volet formation est laissé de côté alors qu'il devrait s'y intégrer totalement.

Bruxelles Formation offre des formations spécifiques ouvrant pour un nombre considérable de personnes une perspective réelle d'emploi. Malheureusement, cet outil ne peut offrir une formation pour chaque demandeur d'emploi tant ils sont nombreux et tant le nombre de personnes non qualifiées croît.

Compte tenu de ce qui précède, mon interpellation visera à interroger le gouvernement sur les points suivants. Qu'est-ce qui a changé aujourd'hui dans la dynamique du gouvernement en comparaison avec le Contrat pour l'économie et l'emploi de la précédente législature? Quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour allier au mieux emploi et formation? Quelles sont en ce sens les actions entreprises pour coordonner les nombreuses missions remplies par la multitude d'acteurs de terrain (Actiris, maisons de l'emploi, Bruxelles Formation, VDAB, FOREM, structures de cohésion sociale, dispositifs de remédiation, centres de référence) et comment pallier ces manques patents de cohésion dont les demandeurs d'emploi sont aujourd'hui les victimes? Enfin, quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour rencontrer les besoins des entreprises et réduire le nombre trop important de métiers en pénurie? Comment prévoit-il de motiver les chercheurs d'emploi en ce sens et diminuer ainsi le chômage plus particulièrement chez les jeunes?

M. le Président.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Le ministre Cerexhe et moi-même avons pris connaissance de votre interpellation avec intérêt au courant du mois de novembre 2009. Elle s'adresse à deux ministres mais, comme vous le voyez, notre bonne collaboration fait qu'il n'y en a qu'un seul qui vous répond aujourd'hui.

Vous évoquez un certain nombre de chiffres. Permettez-moi d'en citer également quelques-uns. Bruxelles comptait en 2008 plus de 680.000 emplois (salariés et indépendants) sur son territoire, ce qui fait de la capitale le premier bassin d'emploi du pays (+4,7% depuis 2003 et +8,1% depuis 1997). Cela correspond à 16% de l'emploi national, ce qui montre le dynamisme de notre ville-région au regard des 10% que représente la population bruxelloise dans l'ensemble du pays.

Vous le savez, les emplois ne sont occupés qu'à 47% par des Bruxellois, les 53% restants l'étant par des travailleurs

navetteurs. Depuis 1989, la navette sortante, c'est-à-dire les Bruxellois qui vont travailler à l'extérieur de la Région (60.000 actuellement), a progressé de près de 80%. Ce point mérite d'être souligné. La part de Bruxellois employés à Bruxelles correspond à plus de 320.000 personnes. Le nombre de Bruxellois occupés sur le territoire de la Région a progressé de 14% en vingt ans.

La croissance de l'emploi ces cinq dernières années est principalement due à l'emploi des femmes qui représentent 70% des 30 à 40.000 emplois ayant été créés. Le chômage à Bruxelles, ville ouverte, comporte une composante structurelle. Nous accueillons énormément de personnes peu qualifiées en provenance de l'extérieur de l'Union européenne. Nous avons donc par ce biais un afflux important de personnes faiblement qualifiées au sein de la main-d'œuvre bruxelloise et dans nos dispositifs.

De plus, à l'instar d'autres grandes villes européennes comme Londres, Bruxelles se caractérise par une forte concentration de profils qualifiés. Ainsi, 53% de l'emploi est occupé par des personnes ayant un diplôme d'études supérieures (34,5% en Flandre et 35,3% en Wallonie) et 17,5% par des personnes étant faiblement qualifiées (23,7% en Flandre et 24,9% en Wallonie). De plus, les emplois sont concentrés à 88,6% dans le secteur tertiaire. Ces chiffres sur la qualification sont préoccupants lorsque l'on sait que chaque année, à peu près un tiers des jeunes s'inscrivant à Actiris après avoir terminé leurs études ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire.

Bruxelles se caractérise par ailleurs par le taux d'abandon prématuré du système scolaire le plus élevé de Belgique et est confrontée à la dualisation de son enseignement. Le retard scolaire est également le plus important et ce, tant dans l'enseignement de la Communauté française que dans celui de la Communauté flamande.

Cela ne vous aura pas non plus échappé, la crise est passée par-là et nous sommes passés en quelques mois de quelque 90.000 demandeurs d'emploi inscrits à Actiris à plus de 100.000. Cela ne nous décourage pas car ces périodes nécessitent une intervention accrue des pouvoirs publics. Dans ce contexte, on peut se féliciter du fait que les filières de formation drainent plus de 10.000 personnes par an.

Il est d'ailleurs erroné de dire qu'il existe un problème de mise en adéquation des types de formation avec les emplois à pourvoir. Il suffit pour cela de considérer les chiffres de mise à l'emploi. Le taux de mise à l'emploi un an après la sortie de formation est de 70% en moyenne et de 80% à l'issue des formations innovantes développées par les missions locales. Ce taux peut même atteindre les 100% lorsqu'il s'agit de formations développées par nos OISP - Bruxelles Formation et les missions locales - qui font l'objet d'un contrat de travail appelé contrat de formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI ou FPIE). Près de 70% de l'offre de formation qualifiante est d'ailleurs réalisée en partenariat avec les fonds sectoriels, c'est-à-dire avec les entreprises. En outre, des collaborations sont mises en place avec les secteurs professionnels, les centres de référence régionaux et les entreprises.

Au-delà des autres données chiffrées comme le taux de chômage, sur lesquelles je ne reviendrai pas car elles sont connues, vous avancez que le problème de la formation et de l'emploi est un problème d'organisation vu le trop grand nombre d'acteurs et d'institutions compétents à Bruxelles.

Il ne nous appartient pas de faire de l'institutionnel au quotidien. Le débat sur la répartition des compétences entre l'Etat fédéral et les entités fédérées s'est cependant ouvert pour le moment de manière très silencieuse et loin des caméras. Un autre débat aura lieu au niveau bruxellois entre la

Région et les Commissions communautaires. Tant que cette discussion institutionnelle n'a pas eu lieu, nous travaillons dans la situation actuelle et créons des synergies entre les dispositifs fédéraux, régionaux, communautaires et locaux suivant les accords de gouvernement que nous avons tous signés. Dans l'exercice budgétaire pour l'ajustement 2009 et l'initial 2010, nous avons eu à cœur d'être de bons gestionnaires pour ne pas donner du grain à moudre à ceux qui clament que Bruxelles est mal gérée. Nous avons, il me semble, réussi à ne pas grever le budget de la Commission communautaire française.

Votre interpellation est probablement inspirée d'un ouvrage écrit par Didier Gosuin sur des constats qui sont partagés par toutes les familles politiques mais où celles-ci se différencient néanmoins par la réponse à y apporter. Nous travaillons avec des enveloppes budgétaires fermées qui ne permettent pas un développement de l'offre suffisant pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Toutefois, tous les demandeurs d'emploi n'ont pas besoin d'une formation. C'est pourquoi, les opérateurs publics ou privés se spécialisent dans certaines filières ou dans certains types de publics.

La Commission communautaire française collabore également étroitement avec les autres institutions présentes à Bruxelles. J'en veux pour preuve la très bonne collaboration entre Bruxelles Formation, Actiris, la formation des classes moyennes et l'enseignement de promotion sociale au sein du pôle de Bruxelles Formation Carrefour qui est le lieu d'entrée par excellence des demandeurs d'emploi bruxellois dans le dispositif de formation. Chaque opérateur dispose de conseillers pédagogiques qui dispensent des conseils aux demandeurs d'emploi. Ceux-ci ont accès gratuitement à des ordinateurs pour faciliter leur recherche d'un emploi ou d'une formation adaptés à leur profil ou à leurs attentes.

C'est à Carrefour Formation que nous pouvons nous assurer de l'adéquation entre le projet du demandeur d'emploi et l'offre de formation mais également avec la réalité du marché de l'emploi et des entreprises. Je pense ici à la tertiarisation et à l'internationalisation de l'économie.

Le bâtiment de la rue Royale abrite également un espace Recherche Emploi d'Actiris qui travaille quotidiennement avec les représentants de l'enseignement et de la formation professionnelle. Il est par ailleurs exact qu'Actiris finalise sa décentralisation dans les dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale actuellement.

Il est logique que le service bruxellois de l'emploi constitue la base des maisons de l'emploi mais il n'est pas question de fusion avec les acteurs locaux vu que l'opérateur public garde un rôle de régisseur-ensemblier du marché de l'emploi régional. A ce jour, il n'a pas été décidé de détacher des représentants de Bruxelles Formation dans ces antennes vu la décentralisation de l'entrée dans le dispositif à Carrefour que j'ai déjà évoqué. Cela ne veut pas dire qu'aucune information n'est donnée aux demandeurs d'emploi en matière de formation. Les conseillers emploi d'Actiris ont accès aux fichiers de Bruxelles Formation et peuvent les orienter vers le pôle Carrefour pour les inscriptions. Ils ont également accès aux fichiers de formation des OISP et des missions locales. De plus, les acteurs locaux sont souvent des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle financés par la Commission communautaire française pour des actions de détermination et/ou de formation. Les demandeurs peuvent, au choix et selon les filières qui les intéressent, s'adresser à ces opérateurs ou se rendre à Bruxelles Formation.

Concernant les changements opérés dans les politiques d'emploi et de formation à Bruxelles, il convient de poursuivre ce qui a été initié au cours de la législature passée. En effet, nous nous appuyons sur une augmentation de l'offre de formation de 35% en cinq ans. C'est sur cette base solide que

nous construisons les nouveaux développements et réorientations en fonction des nouveaux besoins identifiés. Les priorités seront arrêtées en tenant compte des prescrits des accords de gouvernement régional et du Gouvernement de la Commission communautaire française "Formations proches de l'emploi".

Nous avons signé un accord de coopération avec la STIB relatif aux profils nécessitant plus de qualifications. Le public de Bruxelles Formation sera désormais prioritaire. On vient en effet de permettre la mise à l'emploi après leur passage à Bruxelles Formation de plusieurs candidats. Nous souhaitons accentuer ce type de processus et faire en sorte que les OIP bruxellois collaborent entre eux. Les formations proches de l'emploi sont fondamentales car elles sont en lien avec les besoins des entreprises. Je songe aux métiers "verts", aux métiers en pénurie et aux métiers urbains.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les filières vertes, Bruxelles Formation Construction travaille à faire évoluer les formations existantes afin d'y intégrer les nouvelles normes (PEB, URE) et des nouveaux gestes de l'écoconstruction comme l'isolation. Les deux exécutifs bruxellois ont également confirmé leur engagement dans la voie d'une collaboration structurelle entre les domaines de l'emploi et de la formation entre Actiris et Bruxelles Formation.

S'agissant des exigences d'Actiris vis-à-vis du demandeur d'emploi et du travail accompli au niveau de Bruxelles Formation dans le cadre des politiques croisées et de l'accord de coopération, nous traiterons les questions du contrat de projet professionnel (CPP) et de la formation professionnelle individuelle en entreprise et nous mettrons en œuvre plus de synergies entre les centres de référence et les centres de formation.

Quant à l'ONEM, il intervient surtout au niveau de la sanction et remet un document à chaque demandeur d'emploi. Je compte rencontrer les représentants régionaux de l'ONEM, notamment pour attirer leur attention sur le fait suivant: les modules d'orientation et de détermination professionnelle d'une durée de six à sept semaines que nous organisons au niveau des missions locales doivent être considérés par l'ONEM comme de la formation, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les jeunes que nous orientons vers une formation ont parfois besoin de suivre des préformations ou des modules d'orientation mais l'ONEM n'en a que faire. Il serait intéressant de décloisonner les politiques en la matière. Nous travaillons pour éliminer ce type de contradictions. La complémentarité est indispensable entre les trois validations proposées par l'ONEM, Actiris et Bruxelles Formation.

J'ai évoqué en commission parlementaire, à l'occasion de l'examen du budget 2010, l'une des premières réalisations de la collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit des chèques-langue pour lesquels nous allons obtenir 500.000 € de subventionnement. Cela nous permettra de développer un plan langues allant de l'alphabétisation au multilinguisme. Ces moyens nouveaux nous permettront de proposer toute une série de formations supplémentaires initiées par Bruxelles Formation.

Un plan stratégique de formation sera défini et concerté avec la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale. A cet égard, nous avons obtenu, lors du gouvernement conjoint, qu'un groupe de travail soit constitué entre la Communauté française et nous en vue d'étudier l'offre d'enseignement et de la mettre en adéquation avec l'offre d'emplois.

Ce combat est mené à Bruxelles depuis des années. Pour la première fois, nous avons engrangé une avancée sérieuse sur

ce plan et allons pouvoir travailler avec nos homologues de la Communauté française sur cette question essentielle. Certains enseignements nécessitent une adaptation parce qu'ils ne mènent pas forcément vers la mise à l'emploi.

Les métiers concernés par l'Alliance emploi-environnement régionale doivent faire l'objet de toute notre attention. Nous serons par ailleurs en adéquation avec le plan Marshall2.vert tant du côté bruxellois que du côté de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Une convention-cadre a été signée entre Bruxelles Formation et l'enseignement de promotion sociale au cours de la législature passée pour développer l'offre des établissements. Elle produira ses effets sous peu.

Enfin, le site internet de Bruxelles Formation fait référence aux entreprises qui sont à la recherche de main-d'œuvre et aux fonctions critiques. Des partenariats existent avec le secteur professionnel. Nous aurons probablement l'occasion de revenir sur cet aspect dans le cadre de tout ce que nous devons entreprendre au niveau des métiers proches de l'emploi.

Il convient par ailleurs de partir des demandes des entreprises. L'initiative que nous avons réalisée avec la STIB en ce sens a livré des résultats intéressants. Nous l'avons réitérée auprès de trois entreprises privées. L'une dans le secteur de l'assurance, la formation clé sur porte que nous avons proposée qui a permis la mise à l'emploi de divers candidats et une autre dans le secteur de la production du chocolat. Cette initiative pourrait faire l'objet d'une table ronde avec les secteurs professionnels afin de mieux cerner leurs besoins en formation et favoriser davantage la mise à l'emploi.

L'année 2010 est particulièrement importante car elle correspond à la mise en oeuvre du Contrat de projet professionnel (CPP) pour les 18-25 ans, rendu obligatoire depuis septembre 2005. Des moyens sont dégagés au niveau de la Région et je tente de dégager des moyens supplémentaires auprès du fédéral. Lors du prochain ajustement budgétaire de la Commission communautaire française, tout moyen nouveau sera dégagé prioritairement pour la formation professionnelle. Je continue dans la logique de la créativité et de l'inventivité avec les communes et les autres opérateurs publics pour notamment favoriser la mise à disposition de bâtiments. Il ne s'agit pas uniquement de disposer de budgets mais également de moyens.

Si nous voulons mettre en oeuvre le CPP correctement, il convient d'augmenter l'offre de formation.

Dans l'hypothèse où nous n'obtiendrions pas plus d'offres de formation, il s'agirait d'éviter une situation kafkaïenne avec, d'un côté, l'ONEM exigeant du jeune demandeur d'emploi qu'il obtienne un CPP auprès de Actiris et, de l'autre, le jeune qui souhaite acquérir une offre de formation ou bénéficier d'un module d'orientation, ce qui n'est pas accepté actuellement. Cette situation pourrait s'avérer dramatique.

A force d'insister sur l'activation des jeunes demandeurs d'emploi, les CPAS risquent d'être sollicités, notamment par les demandeurs d'emploi sanctionnés par les services du chômage. Ainsi, le jeune demandeur d'emploi dont les parents sont propriétaires d'un immeuble se verra refuser l'aide sociale. Il convient de ne pas précariser une partie de la jeunesse bruxelloise. Dans le cadre du Plan stratégique de formation à l'emploi, j'accorderai un intérêt particulier aux jeunes n'entrant pas suffisamment dans les conditions de l'offre de formation et de mise à l'emploi à Bruxelles.

M. le Président.- La parole est à Mme Gisèle Mandaila.

Mme Gisèle Mandaila (MR).- Je ne me réfère pas nécessairement au livre de Didier Gosuin. Je suis descendue

sur le terrain et j'ai posé des questions aux différents acteurs pour préparer mon interpellation. Du reste, ce livre avait déjà bien montré les déficits en termes de formation à Bruxelles.

Je me réjouis de l'évolution de l'emploi, surtout pour les femmes. Cependant, nous connaissons aujourd'hui un problème d'adéquation entre la formation et la mise à l'emploi des jeunes. A cela s'ajoute une pénurie dans certains métiers de proximité ou encore les moyens existants ne sont pas utilisés de manière optimale par les différents acteurs. Malgré les nombreuses mesures prises, il n'y a toujours pas d'adéquation entre la formation et la mise à l'emploi des jeunes. Les acteurs sont nombreux mais sans véritable interdépendance. Or, pour réduire le taux de chômage à Bruxelles, il faut réfléchir à une dynamique qui permettra cette adéquation entre les formations et la mise au travail.

Je serai attentive à la mise en oeuvre du CPP. Je me réjouis également de vous entendre dire qu'il faut organiser de plus en plus de tables rondes pour associer les différents partenaires et trouver des pistes de solution pour réduire le taux de chômage. Aujourd'hui, Bruxelles, premier pôle d'emploi du pays, est aussi le premier pôle de chômage, un chômage qui touche principalement des jeunes infraqualifiés. Il doit y avoir moyen d'améliorer les systèmes de formation pour permettre à ces jeunes de trouver un emploi et de devenir autonomes.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Nous ne partageons pas les mêmes constats sur certains points. Sur les 10.000 jeunes que nous formons actuellement, 70% trouvent un travail. Ce résultat est plus que satisfaisant. Nous voulons augmenter l'offre de formation mais les moyens de la Commission communautaire française sont limités. Dès lors, nous recherchons des moyens complémentaires tout en menant une concertation avec l'ensemble des acteurs. J'ai visité les huit pôles de formation de Bruxelles Formation et les neuf missions locales. J'ai rencontré la FeBISP (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle) ainsi que tous les acteurs, nos homologues de la Communauté française et de la Région de Bruxelles-Capitale. Ensemble, nous apportons des réponses. Le contrat de gestion de Bruxelles Formation sera pour nous l'occasion d'apporter des changements. Par exemple, nous savons aujourd'hui qu'une plus grande souplesse est requise pour qualifier plus rapidement les formations organisées par les OISP.

C'était là une des remarques formulées. Nous devons donc modifier le mode de fonctionnement des dispositifs. Par ailleurs, on nous a expliqué qu'il fallait augmenter le nombre de formations proches de l'emploi. Nous n'avons pas attendu et avons déjà agi. Comme je l'ai rappelé, pour la première fois, la STIB, Bruxelles Formation et le VDAB ont signé un accord. Autrement dit, nous venons donc de créer la passerelle vers ce type d'emploi.

Enfin, c'est commettre une grave erreur que de considérer que Bruxelles Formation est en charge de tout. Nous accueillons les jeunes qui s'adressent à nous. Il s'agit de jeunes ayant déjà connu un certain nombre d'échecs. Par conséquent, c'est en amont qu'il faut améliorer la situation. Je me réjouis donc du fait que la Communauté française fait de la discrimination positive un objectif prioritaire car c'est bien à l'école qu'il convient d'investir. Si nous voulons lutter contre l'échec scolaire, il y a lieu d'améliorer l'efficacité de l'école. Toutefois, en attendant, nous demandons plus à Bruxelles Formation, à savoir augmenter l'offre de formations, renforcer les synergies entre les partenaires. Croyez-moi, nous avons mis tout en oeuvre pour ce faire et normalement nous devrions sous peu avoir un accord avec Actiris. Nous aurons ainsi un contrat de gestion, un plan stratégique de formation et un plan jeunes. D'ailleurs, avec mon collègue de l'Emploi, je déposerai prochainement au gouvernement le premier plan langues. Il alliera Région et Commission communautaire française et

répondra aux différents problèmes, de l'alphabétisation au multilinguisme.

M. le Président.- La parole est à Mme Gisèle Mandaila.

Mme Gisèle Mandaila (MR).- Comme le ministre l'a bien souligné, il s'agit d'un problème de moyens. L'argent doit mieux être affecté à la Commission communautaire française.

M. le Président.- L'incident est clos.

CLÔTURE

M. le Président;- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la réunion de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire est levée.

La réunion est levée à 15h15

